

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 17 décembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. IBARS par C. BRISSEIS - M. GROSSO par JC. ARAGON - J. HURTADO par L. FABRE - S. JEAN par W. BIGNON - S. BERBEZIER par G. REQUENA

Absents : S. SENEGA-SANCHEZ - F. PEREZ

10. Convention 2020 : Crabe Sportif Marseillanais (Annexe 7)

La commune a proposé au club de football de mettre en place une convention d'objectifs.

Cette convention pluriannuelle définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée pour les années 2020 à 2023, soit 22 000 € pour 2020.

Il est proposé au conseil municipal :

D'approuver la convention pluriannuelle avec le Crabe Sportif Marseillanais,

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

D'approuver le versement au titre de la dite subvention pluriannuelle avec l'association le Crabe Sportif d'un montant de 22.000 € en 2020.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Approuve la convention pluriannuelle avec le Crabe Sportif Marseillanais,

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

Approuve le versement au titre de la dite subvention pluriannuelle avec l'association le Crabe Sportif d'un montant de 22.000 € en 2020.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

